

MAIRIE DE GABIAN
Département de l'Hérault

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procurations : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

40/2022 - Approbation du Budget Primitif AIRE DE LAVAGE 2022 - Annule et remplace la délibération n°28

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions budgétaires relatives au Budget Primitif AIRE DE LAVAGE 2022

		DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement votes au titre du présent budget	Section de fonctionnement	23 000,00 €	2 278,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	20 722,00 €
	TOTAL de la section d'exploitation	23 000,00 €	23 000,00 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	Section d'investissement	12 000,00 €	12 000,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
	Total de la section d'investissement	12 000,00 €	12 000,00 €
	TOTAL DU BUDGET	35 000,00 €	35 000,00 €